

	Fiche Tarifaire - Offre de référence Interconnexion
Chapitre	10 – Interfaces d'interconnexion
Prestations	10.4 – Interconnexion en mode quasi associé
Version	01/07/2013
Date d'entrée en vigueur	01/10/2006

10.4 Tarifs de l'interconnexion en mode quasi-associé

La tarification du raccordement au RSI, propre à chaque opérateur, se compose de deux parties :

- l'une correspond aux coûts de raccordement d'un PS (ou PTS) de l'opérateur aux PTSIx,
- l'autre, annuelle, correspond au coût d'un canal de signalisation de raccordement au PTSIx.

10.4.1 Tarif de raccordement (intégration) d'un PS (ou PTS) de l'opérateur aux PTSIx

(en euros)	Tarif
Par PS ou PTS de l'opérateur (partie fixe)	4 441 euros

10.4.2 Tarif annuel par canal

(en euros)	Tarif
Par canal de l'opérateur et par an	2 051 euros